

N°14
SEPTEMBRE 2007

Moule info

Bulletin municipal d'information

RENTREE SCOLAIRE

DES TRAVAUX IMPORTANTS DANS LES ÉCOLES

PAGE 3



EDITORIAL

Pour respecter scrupuleusement l'article L. 52-1 du Code Electoral qui régit la communication en période de pré-électorale, j'ai décidé de suspendre la parution du journal Moule Infos après la distribution de ce numéro. Depuis deux ans, ce périodique vous a permis d'être régulièrement informé de l'actualité de votre ville. J'ai souhaité que ce journal soit avant tout un outil au service de la citoyenneté et un outil d'échange entre les Mouliens. Son succès a démontré qu'il répond à une véritable attente de nos concitoyens.

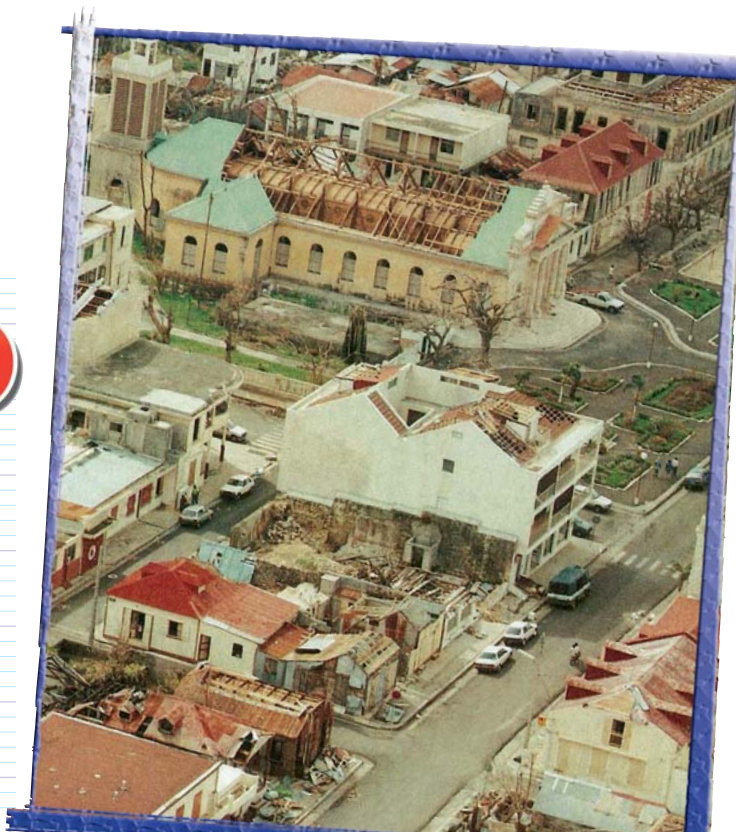
Vous trouverez dans cette édition le troisième volet de notre dossier consacré au Plan Local d'Urbanisme. L'objectif du P.L.U., je vous le rappelle, est de définir le développement du Moule au cours des prochaines décennies. Je vous invite donc à lire mais surtout à réagir aux propositions du P.L.U. dans le cadre de la concertation qui va bientôt s'engager dans l'ensemble des quartiers et sections du Moule. Il est important, en effet, que les orientations retenues soient portées par l'ensemble de la population.

Enfin, ce numéro met l'accent sur la politique municipale d'accession à la propriété foncière, qui va permettre à près d'un millier de familles du Moule de devenir propriétaire. Cet enjeu d'appropriation est essentiel pour l'émergence de la nouvelle citoyenneté.

Enfin, ce numéro met l'accent sur la politique municipale d'accession à la propriété foncière, qui va permettre à près d'un millier de familles du Moule de devenir propriétaire. Cet enjeu d'appropriation est essentiel pour l'émergence de la nouvelle citoyenneté.



Votre Député-maire
Gabrielle Louis-Carabin



Souvenons-nous de l'ouragan Hugo ! Restons vigilants

AMÉNAGEMENT

UN OBJECTIF AMBITIEUX :

PERMETTRE AUX MOULIENS DE POSSEDER LEUR FONCIER

PAGES 6-7



En rouge, les parcelles communales du Vieux-Guénette en cours de cession aux habitants du quartier

BONAN - VASSOR



LES PREMIÈRES FAMILLES ONT REÇU LES CLÉS DE LEUR NOUVELLE MAISON

PAGE 8



PLAN LOCAL
D'URBANISME (3^{ème} Volet)

REDYNAMISER LE CENTRE-VILLE, MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

PAGES 4-5

SERGENT

LA MATERNELLE S'EN VA EN MER

PAGE 2

SERGENT

LA MATERNELLE S'EN VA EN MER



Pour cette année scolaire 2007-2008, l'école maternelle de Sergent entend réussir pour la seconde fois sa "Classe de mer". Du 19 au 23 mars 2007, en effet, la classe maternelle grande section de l'école de Sergent a été transplantée au centre d'accueil de la Fédération des Oeuvres Laïque de la Guadeloupe à Saint-François, dans le cadre d'une classe de mer. Les enfants étaient encadrés par leur maîtresse, Mme Nicole Elisé



et une assistante, Mme Corinne Ramaïdou. Cette classe était l'aboutissement d'une année de travail pédagogique avec les enfants mais aussi technique et administratif pour monter le projet. Grâce à cette classe transplantée, les enfants ont bien sûr découvert les multiples facettes de la mer mais ils se sont aussi découverts eux-mêmes ! "Notre

projet d'école s'intitule : La langue et la découverte du Monde, outil d'échanges et de communication au service de la citoyenneté" explique la directrice de l'école, Mme Annie Remy-Faugasse. La classe de mer s'inscrivait donc également dans ce projet. Elle a permis aux enfants de faire beaucoup de progrès. Certains d'entre eux n'avaient par exemple jamais encore dormi loin de leur maman. "La classe de mer a permis aux enfants de faire des progrès parfois impressionnants en matière d'autonomie et de développer leur socialisation. Nous avons bénéficié aussi du soutien des parents qui nous ont soutenus et aidés" souligne Mme Nicole Elisé. L'école maternelle de Sergent a donc tiré un bilan largement positif de sa première classe de mer qui devrait donc être renouvelée pour cette nouvelle année scolaire.



DAMENCOURT

UN NOUVEL ESPACE DE CULTURE

Depuis quelques mois, Le Moule compte un nouvel espace culturel, "Point Lire", installé à l'entrée de la zone d'activités économiques de Damencourt. "Point Lire" est avant tout une librairie originale, dédiée à la littérature en général et aux beaux livres.



A retenir : les personnes malvoyantes ou malentendantes peuvent y commander des ouvrages adaptés à leur handicap. "Point Lire" est aussi un espace dédié à la culture sous toutes ses formes. Vous pourrez, par exemple, y rencontrer des auteurs et découvrir des expositions de peinture ou de photos. Pour le seul mois d'octobre, l'équipe de "Point Lire" propose par exemple une séance de signature et de dédicace avec l'historien Frédéric Régent, une rencontre avec le créateur de BD, Luc Gama et Didier Ramdine, musicien, qui ont créé ensemble le premier "opéra nèg" illustré. Les amoureux de la photo ne sont pas oubliés avec une exposition des oeuvres de Thierry Petit-Lebrun. L'ouverture de "Point Lire" à Damencourt contribue donc à équilibrer et à diversifier l'offre culturelle sur le territoire du Moule. Elle a aussi permis de créer quatre emplois.

LOISIRS

DÉCOUVREZ LA RIVIÈRE D'AUDOIN EN "PÉDALOO"

Depuis la mi juillet, la "Base Notik" du Moule propose des visites de la rivière d'Audoin et de la mangrove sur des engins nautiques à pédales semblables à des pédalos. Equipés de pare-soleil, de coffres et même des sangles nécessaires pour attacher un siège bébé, chaque "pédaloo" peut accueillir jusqu'à quatre adultes ou deux adultes et deux enfants. "Base Notik" fournit également des gilets de sauvetage. Une excellente opportunité, donc, de découvrir de façon originale une part importante du patrimoine naturel du Moule. Si vous voulez en savoir plus avant de franchir le pas, vous pouvez vous rendre sur le site internet "www.notik.gp" et découvrir les photos du parcours qui vous attend.



Les tarifs :

- 15 euros par "pédaloo" pour une 1/2 heure
- 25 euros par heure
- 40 euros pour les deux heures

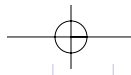
Pour tout renseignement :

Tél : 0690 84 22 68

Site : www.notik.gp

ILS NOUS ONT QUITTÉS ENTRE LE 1^{ER} MAI 2007 ET LE 31 juillet 2007

ANNEROSE René, Marie, Roger, ARTHUR Alberte, Hermine, veuve BRUN, AURÉLA Francine, Marc, BOHICO Jacques, Christophe, BONIFACE-ACHILLE Julie, Eloi Veuve LUBIN, BROUILHET Irma Veuve DESTREZ, CAVARÉ Anastasie Veuve TIMBALIER, CHANDI Georges, Solange, CHANDLER Irmond, Paul, Sébastien, CLAVIER Jeanne Veuve BÉNIN, COUCHY Simonne, Lorette Veuve GRAVELOT, COUDOUX Josiane, Paulette, EUGÉNIE Julien, Georges, Michel, EVE Danièle, Françoise, Brigitte Epouse EL AYAD, GEOFFROY René, Saturnin, GUIZONNE Pulchérie Veuve ÉLIÉZER, KANDASSAMY Sévérine, Mignonnette, LACASCADE Louis, Marcel, Benjamin, LACAZETTE Clotilde, Arsénie, LAMBERT Raphaël, Félix, LAMBLETIN Rémise, Léoncie, LANDRE Julien, LERAULT Eugène, Alphonse, Florentin, LÉRUS Pierre, Saint-André, Yvoire, MAHABIR Giselle, Lucie Epouse BALADINE, MAKAIÁ Honoré, MARIE-ANGÉLIQUE Léonie, Lézin Epouse ANZALA, MARIN Berthe, Prudencine Veuve BICEP, MATHORÉ Victoire, Suzanne Veuve COMPPER, MAUSSION Hervé, Saint-Clair, MONDÉSIR Agathe Epouse CARVIGAN, MORMIN Suzie, Brigitte Epouse LÉRUS, MOUNSAMY Pâquier, Eberhard, ORBEL Dorotheé, Guy, PIÉRIN Marcelline Veuve DUPALAN-ROTINE, POPOTE Exilie, Léone Epouse NUBRET, PUBLICOL Zoé, Irène, RAMADE Laurent, Yves, RAQUIMAT André, Gontran, SINAPAH Philiberte, Marie, STANLEY Mona, Anne, VIGON Clair, VILLETTE Maurice, Robert,



Vivre au Moule

RENTÉE SCOLAIRE

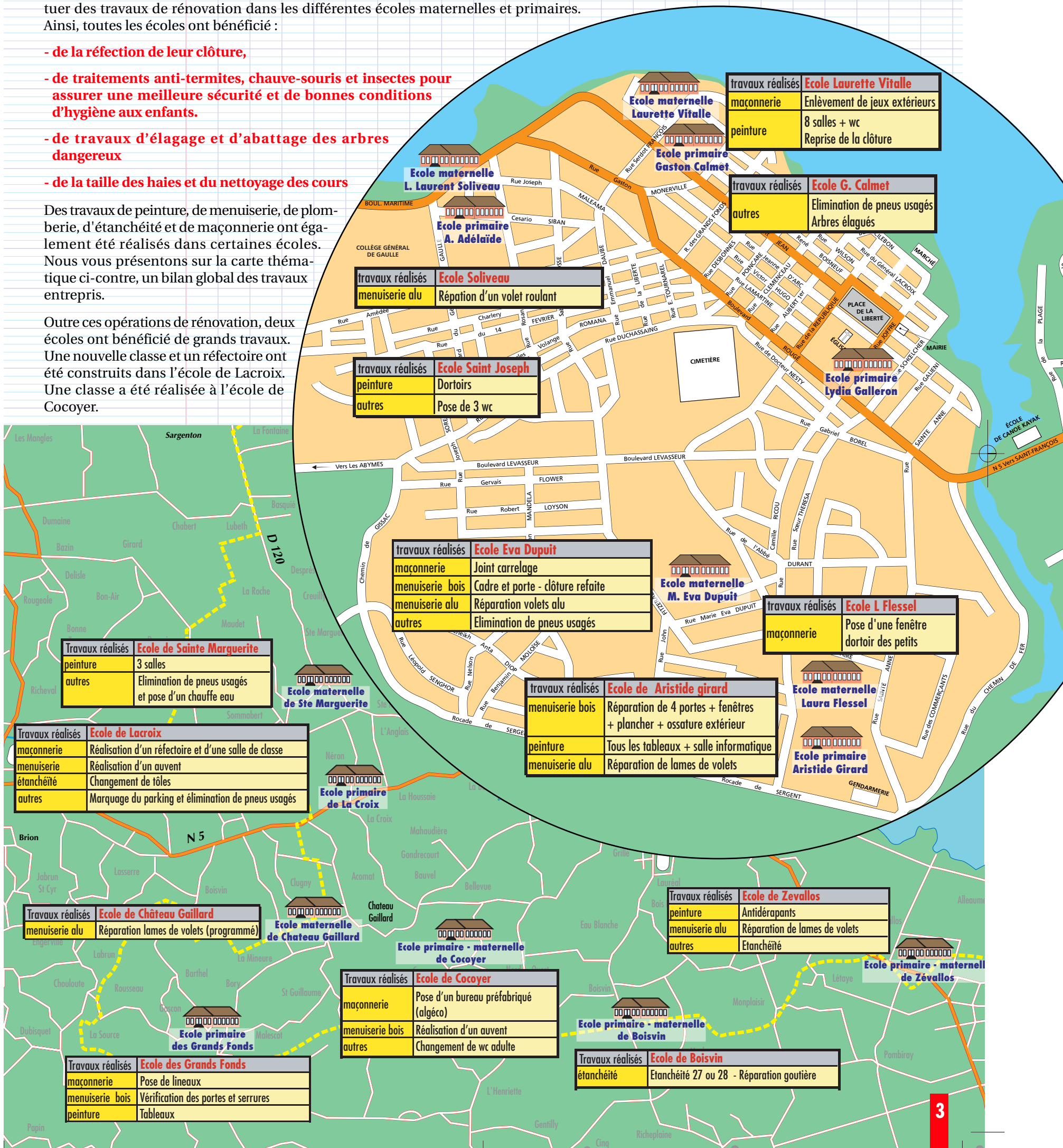
DES TRAVAUX IMPORTANTS DANS LES ÉCOLES

Comme chaque année, le service technique de la Ville du Moule a profité des vacances pour effectuer des travaux de rénovation dans les différentes écoles maternelles et primaires. Ainsi, toutes les écoles ont bénéficié :

- de la réfection de leur clôture,
- de traitements anti-termites, chauve-souris et insectes pour assurer une meilleure sécurité et de bonnes conditions d'hygiène aux enfants.
- de travaux d'élagage et d'abattage des arbres dangereux
- de la taille des haies et du nettoyage des cours

Des travaux de peinture, de menuiserie, de plomberie, d'étanchéité et de maçonnerie ont également été réalisés dans certaines écoles. Nous vous présentons sur la carte thématique ci-contre, un bilan global des travaux entrepris.

Outre ces opérations de rénovation, deux écoles ont bénéficié de grands travaux. Une nouvelle classe et un réfectoire ont été construits dans l'école de Lacroix. Une classe a été réalisée à l'école de Cocoyer.



REDYNAMISER LE CENTRE-VILLE MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

Depuis bientôt trois ans, la ville du Moule prépare activement son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

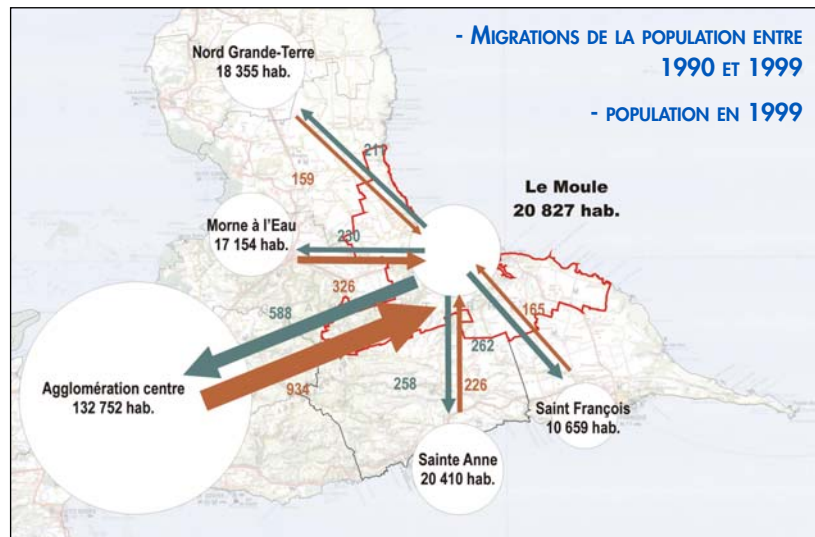
Le Plan Local d'Urbanisme est un document obligatoire qui comprend :

- une analyse des réalités actuelles de notre territoire,
- une analyse des besoins et des attentes de la population,
- un projet d'aménagement et de développement : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

A travers le P.L.U., c'est donc l'avenir du Moule qu'il s'agit de concevoir. Dans les numéros précédents de Moule Infos, nous vous avons expliqué comment le P.L.U. du Moule a été conçu puis les propositions concernant le développement de l'agriculture. Nous vous proposons de découvrir maintenant comment devrait se développer la ville du Moule au cours des 20 ans à venir.

LE CONSTAT :

Regardez la carte ci-dessous. Elle montre l'importance de la population qui a migré des autres communes, et en particulier de Pointe-à-Pitre, pour venir s'installer au Moule ces dernières années.



Notre ville rayonne sur l'ensemble de la Grande-Terre et sa population a considérablement augmenté au cours des 20 dernières années. Malheureusement cet apport de population ne profite pas du tout au coeur de notre ville qui, au contraire, vieillit et se vide de ses habitants au profit de la périphérie, voire de la campagne.

Malgré cet handicap, notre ville reste un atout majeur pour le développement de l'ensemble du territoire du Moule. Elle peut et doit jouer un rôle moteur dans ce développement en synergie avec notre agriculture et la promotion de nos richesses naturelles et historiques.

Pour y parvenir, nous devons relever deux défis :

- Redynamiser le coeur de la ville
- Organiser son développement et le maîtriser

C'est l'ambition du Plan Local d'Urbanisme et du Projet de d'Aménagement et de Développement Durable.



LES PROPOSITIONS DU PADD POUR REDYMANISER LE CENTRE-VILLE :

Requalifier le centre-ville. C'est dans le cadre de cet objectif que le marché a été maintenu à son emplacement historique et entièrement rénové.

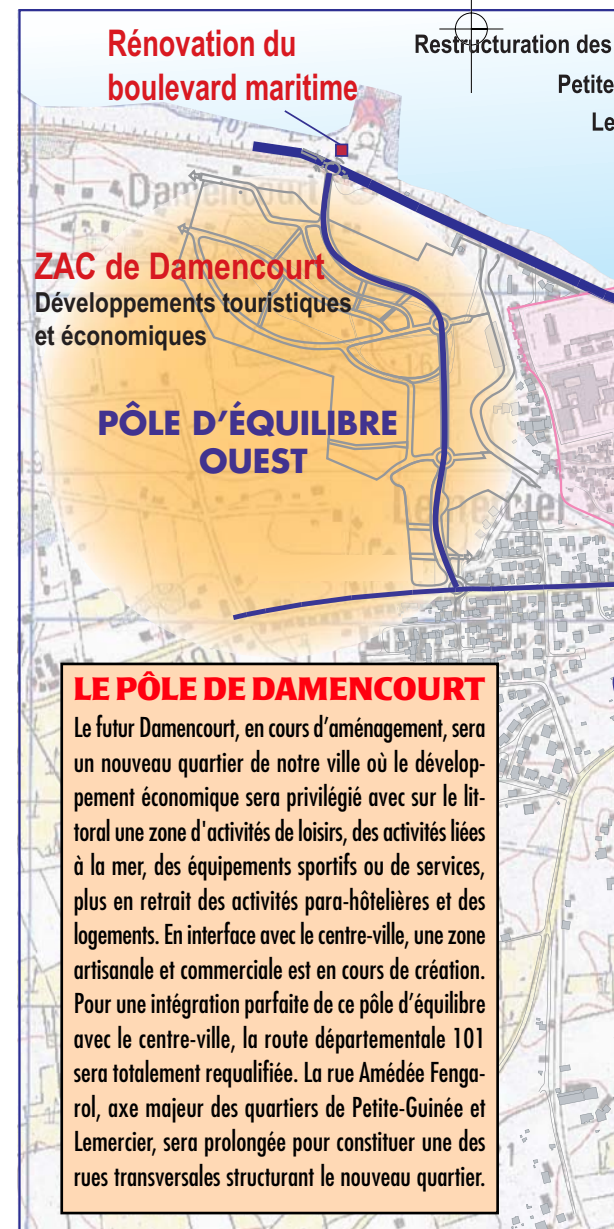
- Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville en construisant par exemple des logements de qualité sur les terrains à l'abandon ou occupés par des ruines,
- Développer l'animation au centre-ville,
- Dynamiser le tissu socio-économique, notamment en qualifiant les rues Saint-Jean et le Boulevard Rougé, en aménageant le Boulevard Ciceron.

Poursuivre le renouvellement des quartiers anciens.

La Ville a engagé la requalification et la restructuration des premières extensions du centre : Bonan, Vassor, Sergent, Petite Anse, Vieux-Guénette. Ces actions seront poursuivies.

Qualifier les quartiers de Champ Grillé, Lauréal et L'Autre-Bord.

Le PADD prévoit de créer dans ces quartiers des services, des équipements et des espaces publics et d'y encourager l'implantation de services et de commerces de proximité.

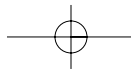


LE PÔLE DE DAMENCOURT

Le futur Damencourt, en cours d'aménagement, sera un nouveau quartier de notre ville où le développement économique sera privilégié avec sur le littoral une zone d'activités de loisirs, des activités liées à la mer, des équipements sportifs ou de services, plus en retrait des activités para-hôtelières et des logements. En interface avec le centre-ville, une zone artisanale et commerciale est en cours de création. Pour une intégration parfaite de ce pôle d'équilibre avec le centre-ville, la route départementale 101 sera totalement requalifiée. La rue Amédée Fengarol, axe majeur des quartiers de Petite-Guinée et Lemercier, sera prolongée pour constituer une des rues transversales structurant le nouveau quartier.



ZAC de Damencourt : le futur centre médical



VOLET N° 3 : LA VILLE ET SON DÉVELOPPEMENT

DANS LE CADRE D'UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET MAÎTRISÉ, LA VILLE VA S'ÉTENDRE À DAMENCOURT, GUÉNETTE ET L'AUTRE-BORD

Pour éviter les erreurs du passé, avec des quartiers qui naissent spontanément puis fonctionnent mal, pour éviter l'urbanisation incontrôlée de terres agricoles de qualité, la Ville a planifié à travers le PADD, le futur développement de l'espace urbain avec la création de deux pôles qui viendront équilibrer l'actuel centre-ville redynamisé :

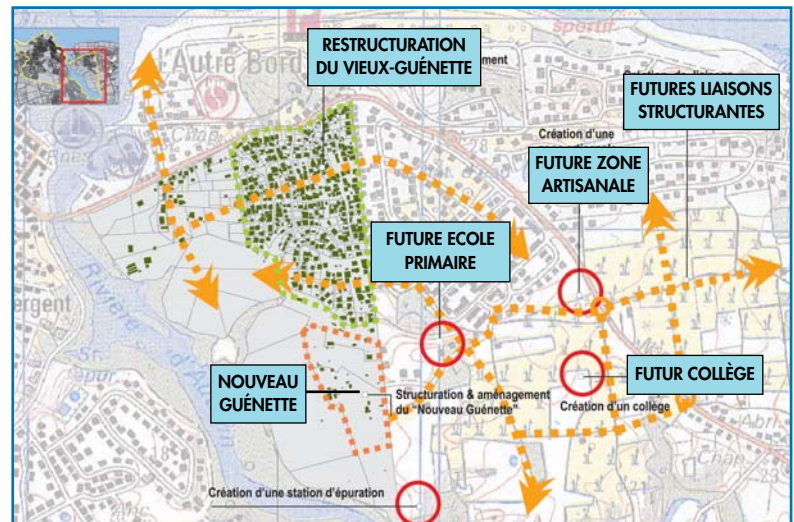
- à l'ouest, la Zone d'Aménagement Concerté de Damencourt à vocations multiples
- à l'est, un pôle secondaire autour des quartiers de l'Autre-Bord et Guénette



La future zone d'activités de Guénette



Logements du Nouveau Guénette

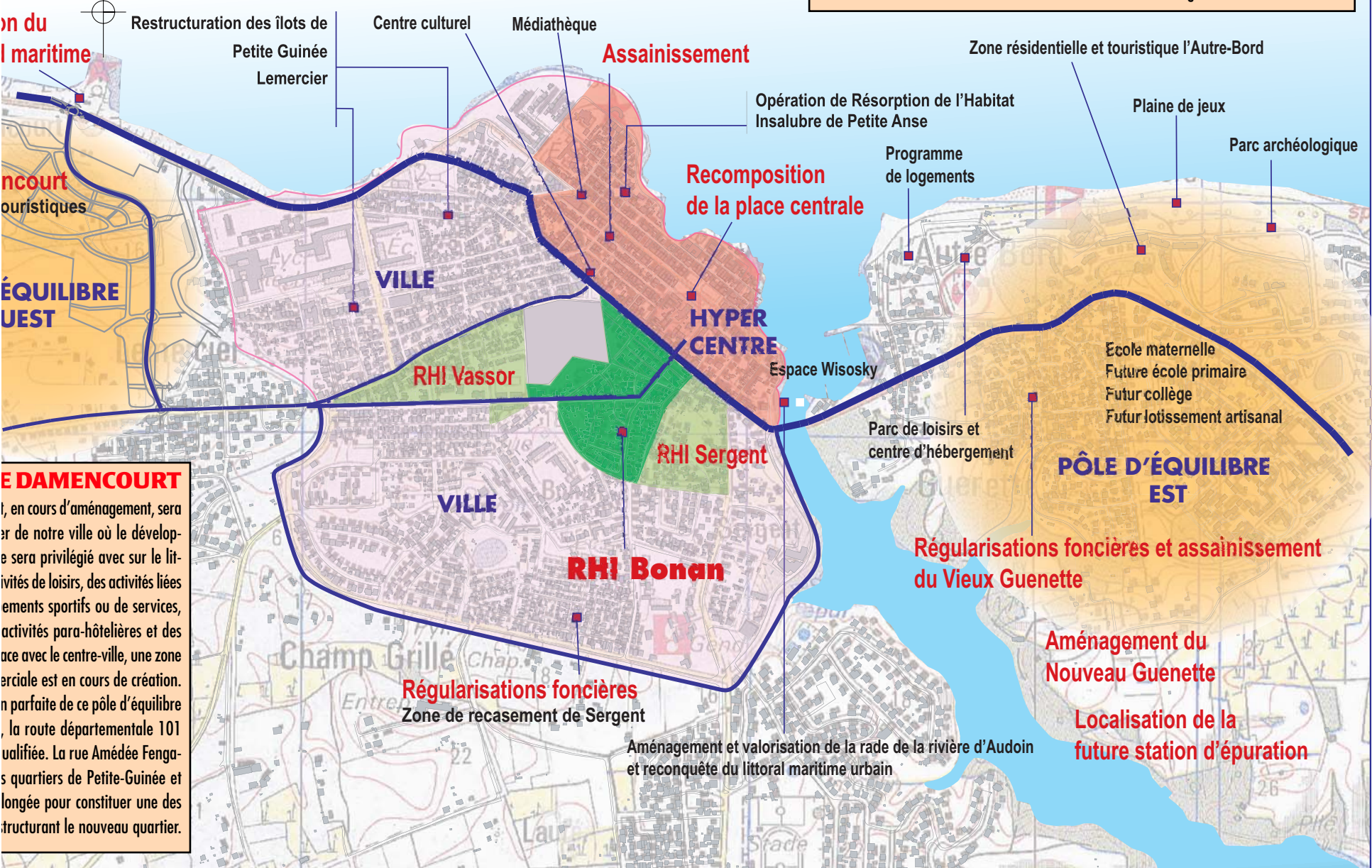


LE PÔLE DE GUÉNETTE / L'AUTRE-BORD

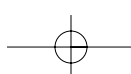
L'objectif de la Ville, inscrit dans le PADD, est de préparer le développement de la ville à l'Est de la rivière d'Audoin, en respectant son patrimoine naturel et en y intégrant l'habitat existant. Il s'agit donc de créer un pôle urbain complémentaire de celui du centre-ville ; un vrai pôle d'animation, de services et de commerces qui soit attractif.

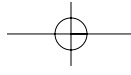
L'un des équipements phare de ce pôle secondaire sera le futur deuxième collège du Moule. Compte tenu de l'implantation du premier établissement scolaire, il était indispensable que le deuxième collège soit situé de l'autre côté de la rivière d'Audoin, au cœur du futur pôle d'équilibre urbain de Guénette - l'Autre-Bord, à l'emplacement indiqué sur la carte ci-dessus. La construction du collège sera un signal fort de la nouvelle organisation urbaine du Moule Est, avec ses services, ses commerces, sa future zone d'activités et son habitat de qualité.

C'est dans cette logique que la Ville a engagé également la rénovation du Vieux Guénette et la régularisation de la situation foncière de ses habitants, tout en poursuivant l'aménagement du Nouveau Guénette et la création d'une zone d'activités le long de la route nationale.



DAMENCOURT
 En cours d'aménagement, sera le cœur de notre ville où le développement sera privilégié avec sur le littoral des activités de loisirs, des activités liées aux équipements sportifs ou de services, des activités para-hôtelières et des commerces. En complément de ce pôle d'équilibre, la route départementale 101 sera aménagée et qualifiée. La rue Amédée Fengershuf est en cours de création. Elle sera prolongée pour constituer une zone structurante du nouveau quartier.





AMÉNAGEMENT

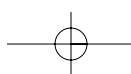
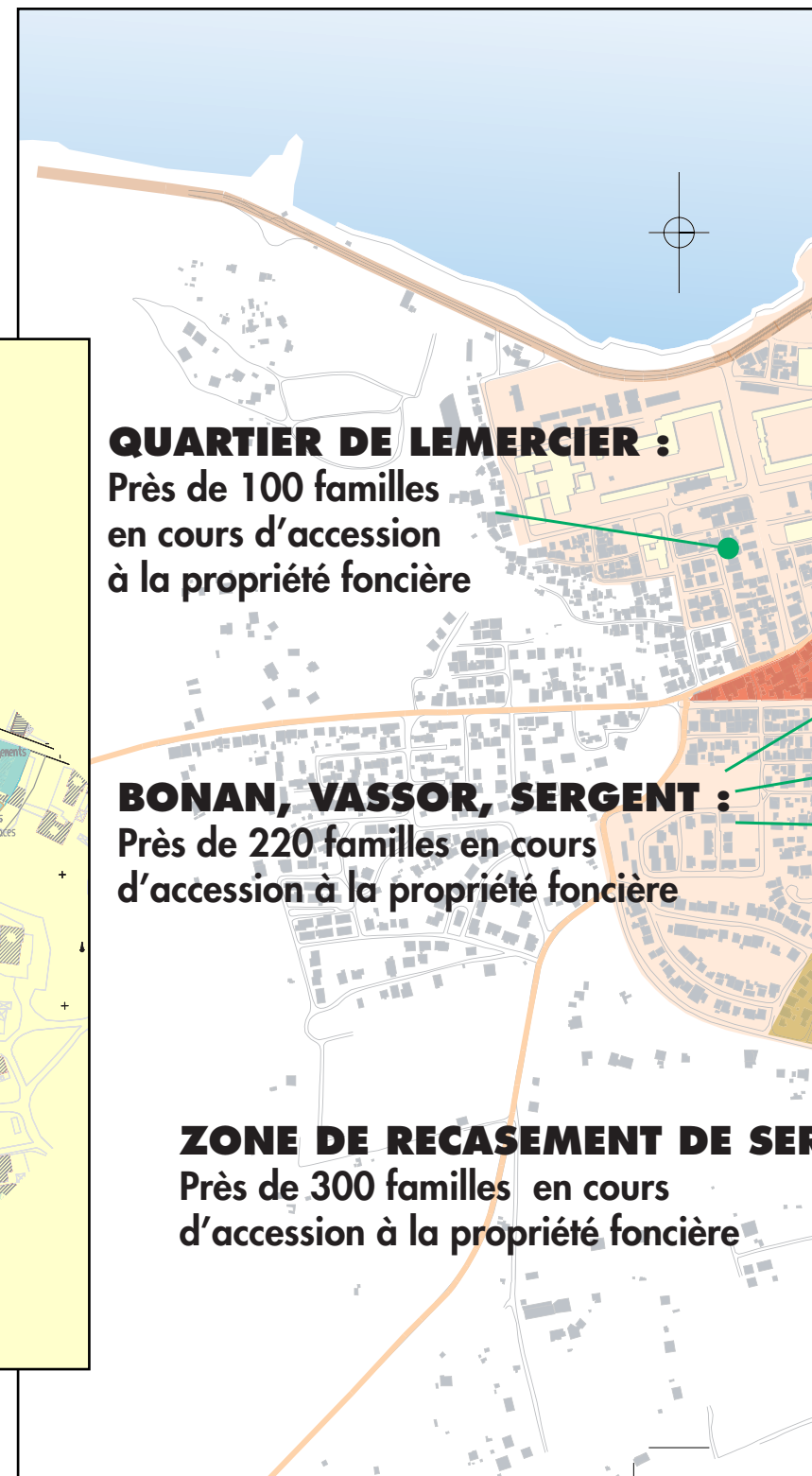
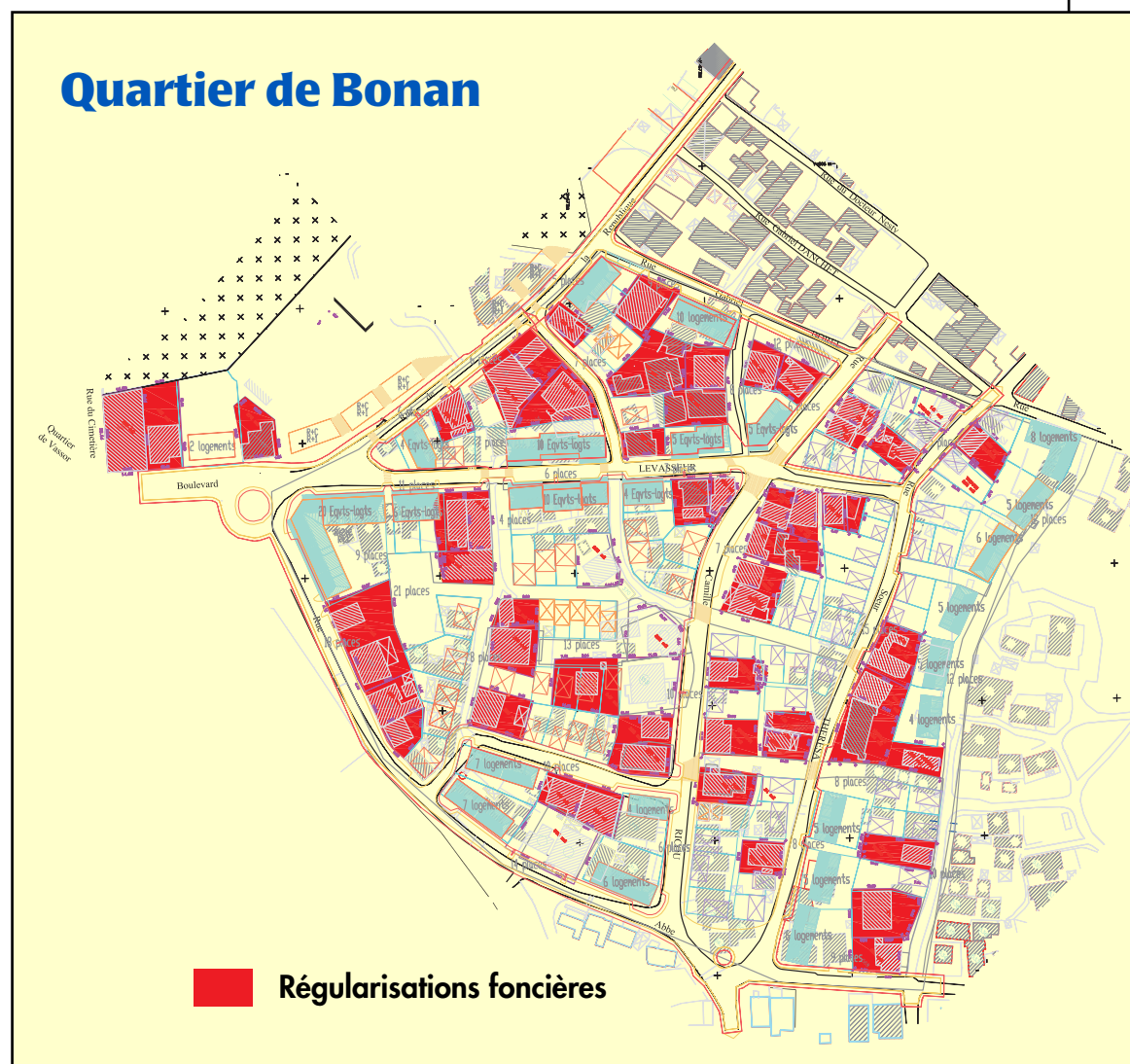
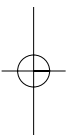
UN OBJECTIF AMBITIEUX : PERMETTRE AUX MOULIENS DE POSSÉDER LEUR FONCIER

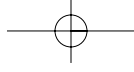
Bonan, Guénette, Vassor, Sergent... Il y a quelques dizaines d'années, ces quartiers n'existaient pas. Ce sont des Mouliennes et des Mouliens, le plus souvent d'origine très modeste, qui à la force de leurs bras, avec courage et ténacité, ont créé ces quartiers sur des terrains qu'ils ont occupés ; des terrains qui appartenaient à la commune ou à des propriétaires privés. Aujourd'hui, il est juste que leur sacrifice d'antan soit reconnu et qu'ils puissent devenir propriétaires des terres sur lesquelles ils ont bâti leur maison. Il est juste que demain leurs enfants puissent hériter des terres qu'ils ont mis en valeur. La Municipalité a donc mis en place une politique pour permettre aux Mouliens les plus modestes d'être propriétaires de leur foncier dans la ville.

Pour y parvenir, le premier outil de cette politique est celui de la régularisation foncière. Dans les quartiers qu'elle restructure et modernise, la Ville propose aux habitants la régularisation. Elle procède au bornage des terrains puis les vend aux familles. Compte tenu des revenus modestes de certaines familles qui occupent les quartiers en rénovation, le prix de vente au m² est un prix "social", qui ne tient pas compte de la valeur réelle du foncier dans le quartier concerné mais des frais réels de l'opération. Les familles bénéficient également d'un échéancier de règlement adapté à leurs revenus.

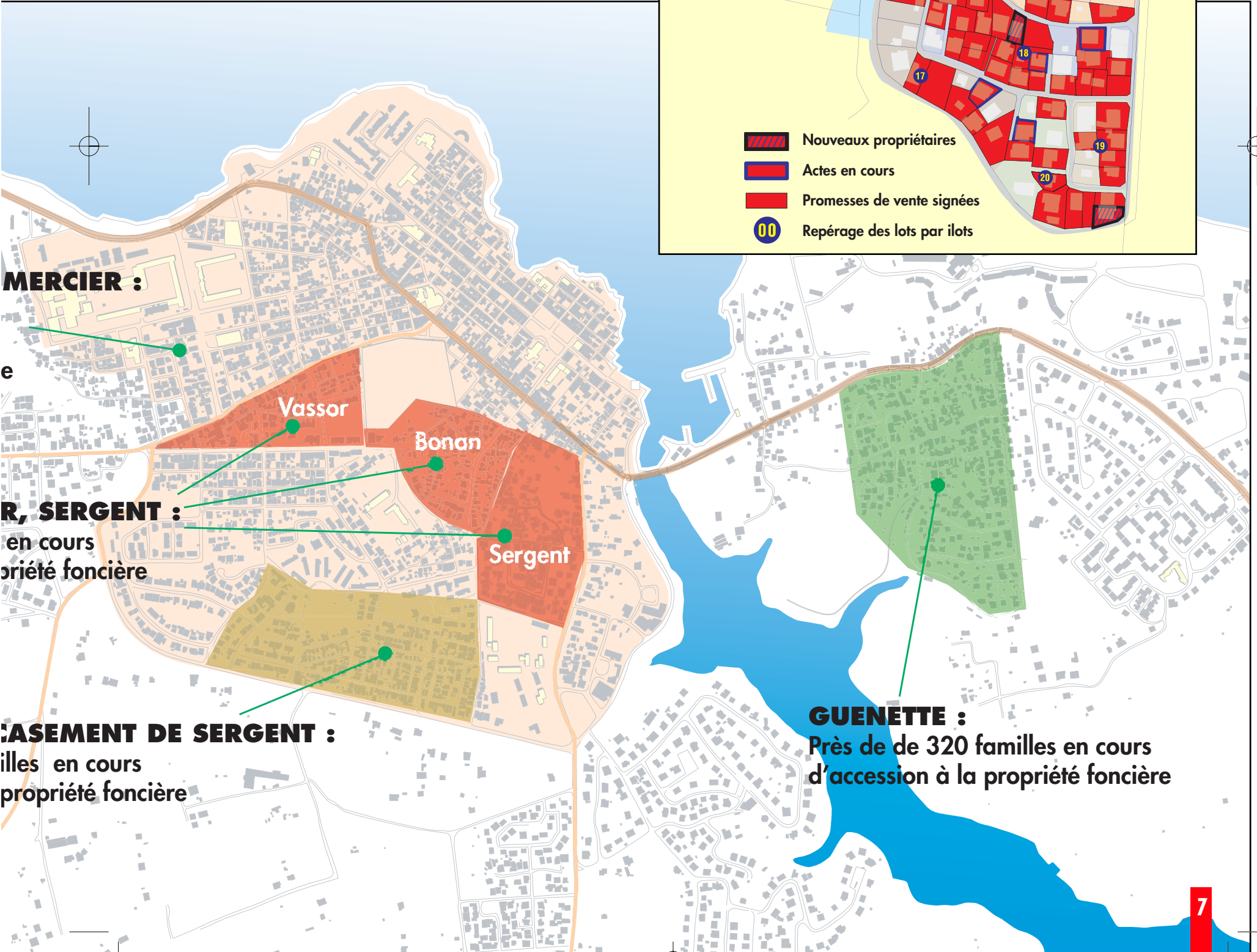
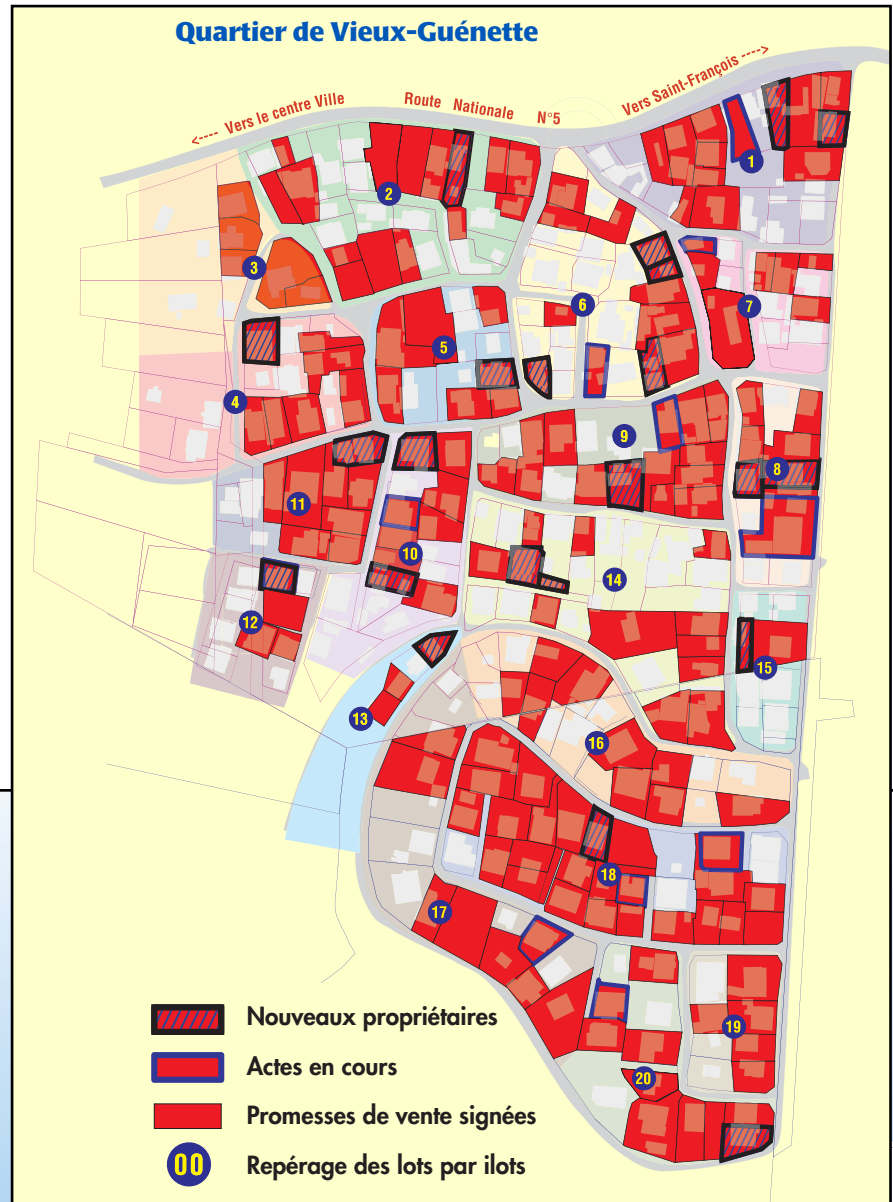
Le deuxième outil de cette politique est la construction de logements évolutifs sociaux. Ces logements sont financés à 50 % par l'Etat et 50 % par la famille qui devient propriétaire de la maison mais aussi du terrain sur lequel celle-ci est implantée. La Ville a donc mis en oeuvre des programmes de construction dans les quartiers de Guénette, Vassor, Sergent, Bonan... permettant à des dizaines de familles d'accéder à la propriété.

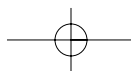
Année après année, les Mouliens deviennent ainsi propriétaires. Plus de 900 familles sont aujourd'hui concernées par ce processus.





Vivre au Moule





BONAN -VASSOR

LES PREMIÈRES FAMILLES ONT REÇU LES CLÉS DE LEUR NOUVELLE MAISON



Les 30 logements évolutifs sociaux de Bonan



Les 18 logements évolutifs sociaux de Vassor

Dans le cadre de la rénovation du quartier de Bonan, la Ville a prévu la construction de près de 200 logements. Un premier programme de 30 logements évolutifs sociaux (L.E.S) est déjà terminé. Le 22 juin dernier, les premiers habitants du quartier, attributaires de ces logements, ont reçu leur clé. Pour marquer ce temps

fort de la renaissance de Bonan, les habitants se sont retrouvés dans un sympathique cocktail public. Un deuxième programme de construction de 29 L.E.S est déjà bien avancé. Les familles attributaires de ces logements, qui vivent toutes à Bonan, deviennent propriétaires à la fois de la maison et de son terrain (Lire à ce

sujet notre article pages 6-7). A Vassor, c'est un programme de 18 logements évolutifs sociaux neufs qui a été réalisé. Les premières familles ont reçu leur clé le même jour que celles de Bonan. En principe, les L.E.S sont livrés aux familles largement inachevés et notamment, sans carrelage ni peinture. Il leur appartient de fina-

liser leur logement. A Bonan et à Vassor toutefois, les premières maisons ont été livrées exceptionnellement avec la clôture, le carrelage et la peinture, grâce à un financement de la Ville du Moule qui a aussi aidé les personnes âgées démunies, qui ne pouvaient pas bénéficier d'un prêt social.

HUGO, DEAN... RESTONS VIGILANTS !



L'ouragan Dean a largement épargné le Moule.

Attention ! Nous restons néanmoins à la merci d'un ouragan aussi violent que le cyclone Hugo qui avait totalement dévasté le Moule au mois de septembre 1989 comme le rappelle la photo ci-contre. Restons donc vigilants et prêts. La Ville du Moule a mis en place un dispositif spécifique de mise à l'abri des personnes particulièrement fragiles ou exposées. Elle a également réalisé un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie et du Centre Technique Municipal (0590 23 78 12) pour en prendre connaissance et à suivre strictement les consignes qui vous seront données par les autorités compétentes à l'approche des prochains ouragans.

